



Table des matières :

1. **Edito**
2. **Nouveau Numéro Postal (NPA)**
3. **Ecole**
4. **Ancien chemin d'accès à la Gare**
5. **Zone à bâtir « Champs Mathias 1 »**
6. **Cours obligatoires pour propriétaires de chiens**
7. **Permis de construire**
8. **Devenez maman de jour ou assistant-e parental-e**
9. **Hangar de Montfaverghier**
10. **Dépouilles**
11. **Zone 30**
12. **Déchetterie**
13. **Conclusion**

Edito

Chers habitants de la commune de Montfaucon,

Une année déjà que les autorités issues des élections de novembre 2008 ont pris leur fonction. Nous vogueons maintenant au rythme de croisière et le temps nous manque pour réaliser tout ce que l'on voudrait entreprendre.

Le temps est précieux, c'est peut-être pour cela qu'il manque à beaucoup de monde...

Monsieur Gilbert Chevillat, voyer, fontainier et concierge, partira en retraite bien méritée après 35 ans de bons et loyaux services. Nous tenons ainsi à le féliciter pour son engagement permanent pour la commune. Avant de remplacer ce poste le conseil communal a fait une longue réflexion sur l'organisation existante et sur une vision d'avenir de notre entité.

Les finances communales sont précaires en ces temps de crise économique et la commune de Montfaucon peine à sortir la tête de l'eau. Cependant, le conseil communal a entrepris un grand chantier, celui de résorber le déficit chronique du ménage communal.

Un projet de réorganisation complète des structures existantes, ainsi que des procédures de travail, a été accepté à l'unanimité par le conseil communal et présenté ensuite aux personnes concernées, soit les collaboratrices et collaborateurs.

Ces décisions qui seront présentées lors d'une prochaine assemblée communale, devraient déboucher sur une économie annuelle de plus de Fr. 70'000.-. Ainsi nous devrions revenir à des finances moins rouges dans les années à venir. Nous espérons ainsi que toutes les parties concernées joueront le jeu.

Nous tenons en tous les cas à remercier ici l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices pour leur engagement et leur façon positive d'accepter certains sacrifices.

Des projets nous en avons plein les tiroirs, mais c'est surtout cette année, une année charnière en ce qui concerne l'assise financière de notre entité communale.

Je voudrais aussi relever ici qu'il y a déjà une année que nous avons réalisé la première fusion communale dans notre canton. J'espère que les habitants de l'ancienne commune de Montfaverghier ne sont pas trop dépaysés par cette union de raison. J'espère aussi que nous pourrons continuer de se respecter et que chaque personne puisse se sentir en paix.

La paix, c'est le message de Noël par excellence et c'est sur ce mot extraordinaire que j'aimerais rebondir pour vous souhaiter à toutes et à tous de belles et joyeuses fêtes de Noël ainsi qu'une nouvelle année pleine d'espoir et de bonheur.

Claude Schaffter, maire

Nouveau Numéro Postal (NPA)

Le Conseil communal rappelle que l'entrée en vigueur du nouveau NPA sera effective le **09 janvier 2010**.

Pour toutes les habitations de la commune, les envois acheminés dès le 09.01.2010 devront porter le NPA

2362

Le Conseil communal remercie d'avance la population de sa collaboration et de sa compréhension.





Ecole

L'année 2010 sera marquée par la mise en chantier du projet final de rénovation de l'école et la construction d'une halle polyvalente. Une assemblée d'information aura lieu durant le 1^{er} trimestre de cette année, ensuite ce sera la convocation à une assemblée communale extraordinaire pour voter le crédit nécessaire à cette réalisation.

Ce chantier sera certainement un défi colossal. Il faudra déplacer les élèves durant une période d'une année, la dépense qui s'en suivra sera, elle aussi, importante. Montfaucon se dotera ainsi d'une vraie salle de gymnastique, d'une salle de spectacle, de différentes salles d'accueil et d'une école où l'ensemble des élèves se retrouveront. Ecole enfantine, école primaire et sociétés villageoises se côtoieront dans des locaux flambants neufs et adaptés.

Les sociétés du village seront enfin récompensées d'avoir patienté autant d'années.

Le conseil communal espère ainsi que la vie scolaire et la vie associative feront bon ménage et qu'enfin puissent être dispensés les cours d'école et de sport dans des conditions normales pour un village de près de 600 habitants.

Claude Schaffter, maire

Ancien chemin d'accès à la Gare

Depuis un certain temps déjà, des automobilistes fûtés utilisent le chemin vicinal conduisant à la gare du Pré-Petitjean, malgré le fait que ce dernier soit interdit à toute circulation de véhicules motorisés.



Seules les activités agricoles concernées par ce parcours y sont autorisées.

La commune ne saurait tolérer des débordements en matière de circulation sur ce tronçon. D'autant plus que ce chemin est réservé, dans le plan directeur communal, aux activités touristiques et aux piétons qui se rendent à la gare pour prendre le train.

De nombreux enfants lugent sur ce chemin l'hiver et il n'est pas question qu'il y ait un accident à cet endroit.

La commune rend donc énergiquement attentif tout contrevenant à ces dispositions. Des contrôles de police seront effectués et les dénonciations requises.

Merci de votre compréhension et surtout merci à ceux qui respectent les dispositions.

Claude Schaffter, maire

Zone à bâtir « Champs Mathias 1 »

Dans la nouvelle zone à bâtir, tous les travaux de génie-civil sont terminés : route, canalisations des eaux usées et des eaux claires, conduites d'électricité, Swisscom et télé-réseau. Toutes ces conduites relient les différentes parcelles et les futurs propriétaires pourront ainsi se raccorder très facilement.

Seuls manquent quelques travaux d'arborisation prévus dans le projet. Ils seront exécutés ces prochains jours si le temps le permet ou sinon au printemps prochain.

Le décompte des travaux est en train d'être établi et le montant des frais de viabilisation prévu pour le projet devrait être respecté, sans dépassement.

Les travaux se sont déroulés sur une durée d'environ 6 mois sans grandes surprises, à part le bruit occasionné par les machines de chantier. Nous tenons à remercier toutes les personnes du voisinage pour leur tolérance et leur compréhension.

Nos remerciements vont aussi au responsable de la commune, M. Albert Gonin, au bureau d'ingénieurs ATB Mme Melina Brühlhart, aux entreprises U. Brechbühler et Nicolas Steiner qui ont suivi et réalisé ce projet avec compétence et parfaite collaboration.

Nous tenons à vous informer que sur la nouvelle route, la neige ne sera pas déblayée durant cet hiver et que l'éclairage, même si les réverbères sont déjà installés, ne sera pas mis en service.

Nous rappelons aussi que le chemin reliant le Chemin Champs Mathias (nouvelle route) au Chemin de la Louvière est réservé uniquement aux piétons. Toute circulation de véhicules y est interdite. Merci d'avance de votre compréhension.

Giovanni Todeschini





Cours obligatoires pour propriétaires de chiens

Tout propriétaire de chiens doit désormais suivre une formation. 2 cas de figure se présentent :

Vous n'avez jamais eu de chien

Avant d'acquérir un chien

Toute personne qui n'a jamais possédé de chien doit suivre une formation théorique avant d'en acheter un. Ce cours de sensibilisation, qui dure moins de 4 heures, l'informer sur les besoins de son animal, la façon de le traiter et sur l'investissement représenté, en temps et en argent. Une attestation prouvant qu'il a acquis les connaissances nécessaires sera délivrée.

Après avoir acheté un chien

Toute personne qui achète un chien doit suivre un cours pratique dans l'année qui suit l'acquisition de l'animal. Le nouveau propriétaire apprendra comment avoir son animal sous contrôle dans les situations du quotidien, identifier les situations à risque et les désamorcer et remédier aux éventuels problèmes de comportement du chien. Ce cours dure au minimum 4 heures. Une attestation de compétence prouvant que son chien a les bases d'éducation nécessaires sera délivrée.

Vous avez déjà possédé un chien

La 1^{ère} chose à faire est de prouver que vous avez déjà eu un chien. Dans ce cas, le cours théorique n'est pas obligatoire mais recommandé.

Toute personne qui achète un chien doit, même si elle en possède déjà un, suivre un cours pratique dans l'année qui suit l'acquisition de l'animal. Le nouveau propriétaire apprendra comment avoir son animal sous contrôle dans les situations du quotidien, identifier les situations à risque et les désamorcer et remédier aux éventuels problèmes de comportement du chien. Ce cours dure au minimum 4 heures. Une attestation de compétence sera délivrée pour autant que le moniteur breveté estime que la maîtrise du chien est suffisante. Une autre attestation de compétence prouvant que son chien a les bases d'éducation nécessaires sera également délivrée.

Les propriétaires de chiens ont jusqu'au 1^{er} septembre 2010 pour suivre les formations théoriques et pratique. Nous vous présentons, ci-dessous, un tableau récapitulatif des délais à respecter.

	Acquisition d'un chien avant le 1 ^{er} septembre 2008	Acquisition d'un chien entre le 1 ^{er} septembre 2008 et le 1 ^{er} septembre 2010	Acquisition d'un chien après le 1 ^{er} septembre 2010
Détenteur de chiens	Pas de formation nécessaire	Doit suivre l'entraînement avant le 01.09.2010 ou dans l'année qui suit l'acquisition du chien	Doit suivre l'entraînement dans l'année qui suit l'acquisition du chien
Non-détenteur de chiens	Pas de formation nécessaire	Doit suivre la formation théorique et l'entraînement avant le 01.09.2010 ou dans l'année qui suit l'acquisition du chien	Doit suivre la formation théorique avant l'acquisition du chien et suivre un entraînement dans l'année qui suit l'acquisition du chien

Nous vous communiquons ci-dessous les éducateurs reconnus dans notre région :

Siffert Francis, Les Enfers	076/483.22.69
Beuret Patricia, Les Pommerats	078/812.54.95
Wyss Sabrina, Les Pommerats	079/513.52.40
Vuilleumier Ariane, Tramelan	032/487.67.18
Guenat Virginie, Fernet-Dessus	032/492.18.88

N'hésitez pas à les contacter.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous recommandons le site :

www.bvet.admin.ch/

rubrique « mon animal j'en prends soin » / chien.

Le Conseil communal





Permis de construire

Les dossiers suivants ont été traités durant la 2^{ème} partie de l'année :

1. Dressa SA
- Agrandissement de l'usine.
2. Bilat Raphaël
- Construction d'un couvert pour la terrasse et d'une lucarne sur le pan Sud du toit du bâtiment n° 222.
3. Wenger David
- Construction d'un parc à chien.
4. Sprunger Ernest
- Construction d'un abri pour poneys.
5. Marchand Raphaël et Céline
- Construction d'une maison familiale.
6. Chenal Steve et Karine
- Construction d'une maison familiale.
7. Maître Arnaud
- Installation d'un poêle.
8. Dubois Marc-André
- Installation d'une piscine démontable.
9. Société d'embellissement
- Construction de WC à la cabane forestière.
10. Commune
- Construction d'un hangar avec local de pompier à Montfavergier.
11. Wirthlin Peter
- Construction d'une cabane de jardin.
12. Willemin Jean-Luc
- Installation d'une antenne parabolique au bâtiment n° 78.
13. Marchand Nathalie
- Modification de la couleur de la toiture du bâtiment n° 110.
14. Schaffner Fabien
- Construction d'un local à vélos en annexe au bâtiment n° 226.
15. Rebetez Ali
- Construction d'une écurie pour chevaux en annexe au bâtiment n° 68.

16. Chaignat Denis
- Transformation intérieur d'un studio dans le bâtiment n° 31.



Devenez maman de jour ou assistant-e parental-e

Pour répondre à un besoin, on cherche à établir au village un réseau de garde d'enfants à domicile :

- si vous désirez ouvrir votre foyer à d'autres enfants ;
- si vous aimez le contact des enfants ;
- si vous avez du temps à leur consacrer ;
- si vous souhaitez exercer une activité salariée à votre domicile ;

vous êtes la personne idéale à qui des parents pourraient confier leurs enfants à la journée ou occasionnellement.

Si vous êtes tentés par l'expérience il existe aux Franches-Montagnes l'**association des crèches à domicile (CAD)** dont vous pouvez faire partie. Vous bénéficierez ainsi d'une structure professionnelle si vous souhaitez devenir **assistant-e parental-e**.

Pour tout renseignement, adressez-vous à :
Jocelyne Teuscher, coordinatrice des crèches à domicile (032/951.14.57)
Colette Brülhart, conseillère communale à Montfaucon (032/955.13.29)
Ou visitez le site www.cadjura.ch

Colette Brülhart





Hangar de Montfaverhier

En décembre 2008, lors de la dernière assemblée communale de la commune de Montfaverhier, les ayants droit ont voté un crédit de Fr. 50'000.00 pour la construction d'un hangar en utilisant le mode de financement suivant :

- 1) Prélèvement dans les fonds forestiers.
- 2) Subventions de l'ECA Jura.
- 3) Recettes courantes de la nouvelle entité communale.

Les travaux qui ont débuté cet été devraient prendre fin encore cette année. Nous espérons que ce nouveau bâtiment répondra à l'attente de la population de la nouvelle entité.

En ce qui concerne les deux anciens hangars, le conseil communal a donné la priorité à la population de l'ancienne commune de Montfaverhier pour se prononcer sur leur avenir. Aujourd'hui, le hangar des Sairains a trouvé preneur.

Bernard Farine



Dépouilles

Pour cette année, il a été précisé, sur les contrats des coupes de bois, que le nettoyage des dépouilles sur les pâturages communaux était confié aux entreprises forestières et sous leur responsabilité.

Les personnes qui seraient intéressées par faire des dépouilles sont priées de s'adresser directement aux entreprises, à savoir :

- Coupe de Plain-de-Saigne
Choffat Frères, Les Enfers, Tél. 032/955.13.79
- Coupe Crête des Neufs-Prés
Cattin Joël, Le Roselet, Tél. 079/643.20.03

Merci pour votre compréhension.

Savary Martial



Zone 30

De nombreux parents d'enfants sont venus à l'assemblée communale pour dénoncer les vitesses excessives de certains véhicules dans la zone 30 km/h à l'intérieur du village, surtout à proximité de la Poste, à l'endroit d'arrêt du bus CJ.

Aux heures de pointe, justement au moment où les enfants sortent du car pour se rendre chez eux, des vitesses nettement exagérées ont été constatées.

Des contrôles de police seront demandés à l'autorité cantonale. Attention à vos permis de conduire, c'est dommage, mais c'est ainsi...

Notre patience à malheureusement des limites.

Nous profitons de ce journal de fin d'année pour vous rappeler quelques règles de base concernant les zones 30 (voir le document annexé qui avait déjà été édité en juillet 2007).

Bien que la très grande partie des automobilistes respecte la limitation de vitesse, il nous semble important de rediffuser cette directive que nous vous invitons à parcourir.

Nous nous permettons d'insister aussi sur les règles de parcsages, comme indiqué sur le plan. Nous vous demandons de respecter les trois zones :

- Vertes et rouges = interdites au parcentage.
- Jaunes = autorisées au parcentage.

Avec un peu de bonne volonté et quelques pas sans sa voiture, tout deviendra plus simple ! MERCI pour votre compréhension.

Bernard Farine



Déchetterie

La nouvelle organisation du ramassage des déchets urbains combustibles (DUC) entrera en vigueur au début 2010.

Pour des raisons techniques, les camions de l'entreprise Curty ne pourront plus vider les grandes bennes actuelles. Ces bennes seront remplacées de manière provisoire par des containers de 800 l. jusqu'à la mise en place des containers semi-enterrés.

Nous invitons la population à ne pas être choquée par le nombre de petits containers qui seront placés à la déchetterie. En effet, il faudra en effet compter 6 containers de 800 l. pour remplacer une benne actuelle.

Afin d'éviter un trop grand engorgement de ces petites bennes, le Conseil communal demande aux agriculteurs (pour les plastiques de balles rondes) ainsi qu'aux entreprises (pour leurs emballages trop encombrants) de déposer leurs déchets à la STEP où une place a été aménagée. Nous vous en rappelons les heures d'ouverture :

Lundi-vendredi 13.30 h. – 15.00 h.
Samedi 08.30 h. – 09.30 h.

Le Conseil communal remercie d'avance les personnes concernées de bien vouloir prendre les dispositions voulues.

En ce qui concerne l'évolution du dossier de la déchetterie, la population sera informée en temps voulu.

Andreas Villiger



Conclusion

Nous vous souhaitons un bel hiver et une très bonne santé.

Passez de belles fêtes de fin d'année en famille et que la Lumière de Noël vous sourie et vous apporte joie, paix, réconfort et bonheur. Bonne année à tous et à bientôt.



**Bonnes Fêtes de fin d'année et
meilleurs vœux pour l'an 2010**